



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 7.2020

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 19 Pour : 19 Contre : 0

Date de la convocation : 15 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le vingt deux janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. MUSARD. VICENS. Mmes LABORDE. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : Mme ARMENGAUD à M. ANDRE. M. DUBLIN à M. VICENS.

Absents excusés : MM. IGOUNET. GADEN. DUBLIN. PEGOURIE. POUVILLON. Mmes VIGNE DREUILHE. ARMENGAUD. FABREGAS. OVADIA. ESTAUN.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE QUAI DES SAVOIRS-TOULOUSE METROPOLE EN VUE D'UNE ACTION D'EDUCATION A L'IMAGE ET DE MEDIATION SCIENTIFIQUE AU COLLEGE LES VIOLETTES

Exposé :

Le Quai des Savoirs, dans le cadre de la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle, et conformément à son schéma directeur adopté par délibération du Conseil Métropolitain du 14 avril 2016, et la Commune d'Aucamville, dans le cadre de sa politique d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et de son engagement en tant que ville active du Plan National Nutrition et Santé, ont souhaité engager une action partenariale pour la réalisation d'un film d'animation au Collège Les Violettes.

Le projet consiste en la mise en place d'ateliers de réalisation d'un film d'animation par une artiste professionnelle, au bénéfice d'un groupe d'élèves volontaires de 6ème et 5ème du collège d'Aucamville sur le thème de l'alimentation, en lien avec l'exposition présentée au Quai des Savoirs du 18

décembre 2019 au 6 septembre 2020. Le groupe d'élèves est encadré, au niveau du collège, par deux enseignantes.

Le Quai des savoirs prend en charge l'action de médiation scientifique à destination des élèves (estimée à 250 €), le coût financier de la visite de l'exposition du Quai des Savoirs pour les élèves et accompagnants pour un coût valorisé de 36 € et contribue par ailleurs pour 3100 € au financement des ateliers de réalisation du film mis en place. La commune d'Aucamville, de son côté, prend en charge une partie du coût de l'intervention, à hauteur de 2410 € net.

Une valorisation des films élaborés est prévue au Quai des Savoirs dans le cadre de l'exposition, et au cinéma Jean Marais d'Aucamville en mai 2020.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le partenariat établi entre le Quai des Savoirs et la Mairie d'Aucamville en vue d'un projet de film d'animation réalisé par un groupe d'élèves du Collège Les Violettes, sur le thème de l'alimentation.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention rédigée à cet effet entre la commune et le Quai des Savoirs-Toulouse Métropole.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20200122-22012020_7-DE
Reçu le 30/01/2020
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
30/01/2020

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E